

M. *Beaty*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de *Charles P. Mattocks*, de la cité de *Portland*, et autres, Etat du *Maine, E.-U.*; demandant à être constitués en corporation en vertu des lois du *Canada* sous le nom de "*The Winslow Packing Company.*"

Sur motion de M. *Beaty*, secondé par M. *Kranz*,

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé au lundi, le 19 mars courant, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents.

M. *Casgrain*, du comité spécial sur le bill à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet d'un bill à l'effet de constituer en corporation la compagnie manufacturière de *Davis et Lawrence*, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents; et que M. *Curran* ait la permission de présenter ce bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Massue* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender l'acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer Grand Oriental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Wood (Brockville)*, ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier la loi criminelle, et portant des dispositions spéciales pour le châtement des individus convaincus de voies de fait sur leurs femmes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un bill à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du *Canada*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ives* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurance sur la vie la Fédérale, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte de la Puissance du *Canada*, quaranté-cinq *Victoria*, chapitre cent vingt-quatre, concernant le fonds des biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, étant lu;